

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 5 août 2019 à 12 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Sont absents M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre et M. le conseiller Jason Grenier.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général adjoint, et M. Alain Gagnon, greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié aux membres du conseil absents.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 360

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 24 juillet 2019, sur le Règlement 360 décrétant des travaux d'infrastructure dans le parc d'affaires Arthur-Miron ainsi qu'un emprunt de 10 100 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

2019-08-368 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR AUX OPÉRATIONS AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un coordonnateur aux opérations au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Gino Huard au poste cadre de coordonnateur aux opérations – travaux publics au Service de l’environnement et des travaux publics, avec une période d’essai de douze (12) mois effectivement travaillés;

QUE la date d’entrée en fonction de M. Huard soit prévue le 19 août 2019;

QUE la rémunération de M. Huard au poste de coordonnateur aux opérations – travaux publics au Service de l’environnement et des travaux publics soit fixée à la classe 4, échelon 7, de la grille salariale correspondant au plan d’évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d’entente de l’Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D’autoriser M. Huard pour l’application de la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l’une des dispositions d’un règlement, d’une résolution ou d’une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2), et d’entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents;

D’autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d’infraction;

D’autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l’organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2019-08-369 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX LOISIRS AU SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d’un préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l’unanimité

DE nommer M. Patrick Séguin au poste de préposé aux loisirs au Service récréatif et communautaire;

QUE la nomination et la date d’affectation de M. Séguin à ce poste soit rétroactive au 16 juillet 2019;

QU’une période de probation de soixante (60) jours travaillés s’applique;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Séguin soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D’autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l’organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

**2019-08-370 SERVITUDE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA SUR LE
LOT 5 306 188, SITUÉ EN ARRIÈRE LOT DE LA RUE DU HAUBAN**

CONSIDÉRANT la demande de servitude d'Hydro-Québec et de Bell Canada afin d'offrir les services aux utilisateurs de ce secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT l'importance d'accorder cette servitude pour assurer la fourniture d'électricité et des services de communications aux utilisateurs existants et futurs de ce secteur résidentiel;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser une cession de servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada dans le cadre desdits travaux;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE céder une servitude en faveur d'Hydro-Québec et de Bell Canada sur le lot 5 306 188, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé en arrière lot de la rue du Hauban, dans le cadre de la mise en place des infrastructures des compagnies d'utilité publique, tel que stipulé dans l'acte de servitude 1402-012/372843 et selon le plan numéro 32 734-E et la description technique préparés par M^{me} Suzanne Lalonde, arpenteur-géomètre, en date du 3 juillet 2019, minute 417;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la société par actions Immogest Inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents et les actes relatifs à la présente, à intervenir devant M^e Stéphanie Bergeron, notaire, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2019-08-371 VENTE DU LOT 4 516 580 À LA COMPAGNIE AUDEO INVESTISSEMENT INC SIS
RUE JACQUES-CARTIER**

ATTENDU QUE M. Yannick P. Michel, président de la compagnie Audeo Investissement Inc. désire faire l'acquisition du lot 4 516 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour y construire une résidence de 6 logements, lot situé sur la rue Jacques-Cartier;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente dudit lot;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE convenir de vendre le lot 4 516 580 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à Audeo Investissement Inc., pour y construire une résidence de 6 logements, lot situé rue Jacques-Cartier, d'une superficie de 809 mètres carrés, pour la somme de 85 000 \$, taxes en sus;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2019-08-372 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 12 h 9, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon ,
 appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt ,
 et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 5 août 2019.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Alain Gagnon, greffier